

ARRÊTÉ Nº 2021-13

RELATIF A LA DESIGNATION DU REFERENT « RADICALISATION »

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le plan national de prévention de la radicalisation du 23 février 2018;

Vu le courrier de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 7 août 2018 ;

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Guillaume HERMARY, secrétaire général à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, est désigné référent « radicalisation » au sein de l'établissement à compter du 19 mai 2021.

Fait à Aix-en-Provence, le 19 mai 2021

Rostane MEHDI,

Professeur des Universités,

UDE

Directeur.

DATE D'AFFICHAGE: 25 /05 / 25 21